

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 2 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 2 Octobre à dix heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 26 septembre 2018

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1<sup>er</sup> adjoint
- GUYOT Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe
- DEJOUÉ Thierry, 3<sup>ème</sup> adjoint (*arrivé au cours du point 4*)
- GAILLAC Corinne, 4<sup>ème</sup> adjointe
- BARBAULT Hervé, 5<sup>ème</sup> adjoint
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- DUPE Stéphane, conseiller municipal délégué
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal (*arrivé au cours du point 3*)
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- DEPOIX Florence, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- GUERIN Catherine donne pouvoir à FRABOULET Michel
- DEJOUÉ Thierry donne pouvoir à SOHIER Benoît (*arrivé au cours du point 4*)
- CRENN-MONNIER Pauline donne pouvoir à VANNIER Michel
- DELACROIX Sylvie

Étaient absents :

- COLAS Pascal, conseiller municipal
- LEROY Michel, conseiller municipal

Autres personnes présentes:

Sandrine Fauvel, directrice générale des services.  
Messieurs Massot et Mahé, pour le point 4.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 17 septembre 2018
3. Choix du maître d'œuvre pour le marché d'étude réaménagement du centre-bourg : réalisation de la place de la mairie, d'un nouvel espace public et travaux de sécurité rue nationale
4. Présentation de la phase PRO du lotissement communal des Genêts
5. Lancement de la consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux du lotissement communal des Genêts
6. Questions diverses
7. Date des prochaines réunions

---

### **1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance**

M. Michel Fraboulet, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 17 septembre 2018**

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3 – OBJET: Choix du maître d'œuvre pour le marché d'étude réaménagement du centre-bourg : réalisation de la place de la mairie, d'un nouvel espace public et travaux de sécurité rue nationale**

M. Hervé Barbault, adjoint, fait part du déroulement des différentes étapes relatives à la consultation adaptée menée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg.

Il rappelle que le montant des travaux est estimé à 512 000 euros HT et que le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à moins de 90 000 euros HT.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis afin d'analyser et de classer les différentes candidatures et offres remises par les cabinets. A l'issue du premier classement des négociations ont été engagées avec les cabinets présentant les trois meilleures offres, conformément à ce qui avait été indiqué dans le règlement de consultation. Il s'agit des cabinets A'Dao, Prigent et Ersilie. Après la phase de négociation, un nouveau classement a été réalisé, et les membres de la C.A.O. ont remis leur avis sur le choix du prestataire.

M. Hervé Barbault présente les montants des honoraires et les notes finales obtenues par les cabinets ayant présentés les trois meilleures offres, après la phase de négociation.

Cabinets		A'DAO	Cabinet Prigent	Atelier Ersilie
Prix des prestations /40	Montant Mission en HT Avant Négociation	24 990 €HT	29 952 €HT	29 696 €HT
	Taux de rémunération Avant négociation	4.88%	5.85 %	5.80%
	Montant Mission en HT Après Négociation	24 395 €HT	28 928 €HT	29 696 €HT
	Taux après Négociation	4.76 %	5.65 %	5.80%
	Note Prix Après Négociation /40	40	33.73	32.86
Moyens techniques/60	Note Moyens techniques Après Négociation /60	46	48	54
Note finale /100 Après négociation		86	81.73	86.86

Des pourparlers ont lieu,

Vu l'analyse des propositions reçues,

Vu les critères de jugement des offres,

Vu l'avis des membres de la C.A.O. qui proposent de retenir l'offre la mieux disante du cabinet Ersilie situé à Guer, aux conditions énoncées dans son offre, c'est-à-dire avec un montant d'honoraires de 29 696 euros HT et un taux de rémunération de 5.80%.

Considérant l'ensemble de ces éléments M. Hervé Barbault demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),**

- **décide** de retenir l'offre la mieux disante du Cabinet Ersilie
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer les pièces du marché avec le cabinet Ersilie dont le taux de rémunération est de 5.80%, ce qui porte le montant des honoraires à 29 696 euros HT.

#### **4 – OBJET : Présentation de la phase PRO du lotissement communal des Genêts**

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que la commune a obtenu un permis d'aménager pour réaliser un lotissement d'habitation, rue des Genêts. Il est prévu 13 lots d'une taille moyenne de 330 m<sup>2</sup>, dont deux terrains destinés à des logements sociaux.

Messieurs Massot et Mahé, chargés de la mission de maîtrise d'œuvre en cotraitance, présentent la phase PRO et DCE.

Il est prévu 3 lots au marché de travaux qui sont les suivants : lot n° 1 : terrassement voirie, lot n° 2 : assainissement et lot n° 3 : maçonnerie.

Les travaux se feront en une seule phase. Le montant prévisionnel du marché de travaux est estimé par le maître d'œuvre à 124 361 euros HT soit 149 233.20 euros TTC.

Il est précisé que les travaux d'eau potable seront réalisés par le syndicat des eaux, les travaux d'éclairage seront réalisés par le SDE 35, et l'électricité par Enedis. Il sera également nécessaire d'ajouter les travaux nécessaires pour l'alimentation en gaz et en téléphonie.

La voie existante sera rabotée afin de réaliser les réseaux en sous-terrain. La largeur de la chaussée sera diminuée et passera à 5 mètres au lieu de 5.30 mètres et le trottoir sera de 2 m de large au lieu de 1.50 m.

Les coffrets et boîtes aux lettres seront incorporés dans un muret en pierre de 2.15 m de long. La durée des travaux est estimée à environ 5 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs)**

- **valide** la phase PRO du projet de lotissement rue des Genêts
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## **5 – OBJET : Lancement de la consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux du lotissement communal des Genêts**

Vu la délibération n° 4 du 2 octobre 2018,

Vu la présentation du DCE,

Vu le montant prévisionnel du marché de travaux estimé par le maître d'œuvre à 124 361 euros HT soit 149 233.20 euros TTC,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les crédits inscrits au budget du lotissement des Genêts,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée avec l'insertion d'une publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plate-forme dématérialisée de la collectivité « e-mégalis »,

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs)**

- **valide le DCE et autorise** à engager la procédure de passation du marché public de travaux pour la réalisation du lotissement communal des Genêts dont le montant des travaux est estimé à 124 361 euros HT, en 3 lots
- **décide de recourir** à une consultation en procédure adaptée, par l'insertion d'un avis de publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plate-forme dématérialisée de la collectivité « e-mégalis »
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.  
-----

Au registre des délibérations sont les signatures.

Le Maire, Benoît SOHIER